

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

La séance est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de Monsieur Eric PASTORINO.

En présence de :

Monsieur Nicolas GARCIA, Directeur du Syndicat des Vins Côtes de Provence ;

Monsieur Jean Jacques BREBAN, Président du CIVP ;

Monsieur Eric PASTORINO, Président du Syndicat des Vins Côtes de Provence ;

Madame Fabienne JOLY, Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var ;

Monsieur Paul BERNARD, Secrétaire Général du Syndicat des Vins Côtes de Provence ;

A 14 h 20 Le Président tient à remercier Aurélie BERTIN-TEILLAUD, pour leur accueil et la mise à disposition de la salle et remercie également l'ensemble de l'assemblée pour leur présence.

Le compte-rendu de l'AG de 2020 est validé à l'unanimité.

Calcul du seuil à atteindre pour le quorum :

Caves particulières inscrites :	419
Revendicants Eaux de Vie :	9
Caves coopératives inscrites :	40

Caves particulières : $428 \times 2 = 856$

Caves coopératives : $428 : 40 = 10,70$

$11 \times 2 = 22$

$22 \times 40 = 820$

$856 + 820 = 1676$

$1676 : 3 = \underline{558.6}$ soit **559**

Le seuil est établi à **559 bulletins**.

Nous constatons à 14 h 20 :

48 signatures Caves Particulières $\times 2 = 96$

24 signatures Caves Coopératives $\times 22 = 528$

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

528 + 96 = 624

Le Quorum est atteint car 624 est supérieur à 559.

Les présentations des rapports peuvent commencer mais tout d'abord il tient à rappeler comme chaque année, que compte tenu des dispositions de vote, seuls les adhérents vinifiant en caves particulières se voient remettre pour l'instant leurs 2 bulletins de vote pour le renouvellement du tiers sortant.

Les représentants des caves coopératives devront revenir tout à l'heure aux tables d'émargement lorsqu'il aura annoncé le décompte des présents et représentés de chaque famille, si nous devons procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Président nomme un secrétaire de séance : Paul BERNARD

Il nomme également 2 scrutateurs pour le bon déroulement du vote :

Franck CAGIATTI Président des Vignerons du Baou à Pourcieux

Géraldine GRIMALDI, Château de l'Aumérade à Pierrefeu.

Paul BERNARD, Secrétaire Général du Syndicat des Vins Côtes de Provence, présente son rapport :

« 2020 est l'une des plus petites récoltes que nous avons connues depuis 20 ans. Les chiffres officiels sont les suivants :

Côtes de Provence : 868 538 Hl
Surface revendiquée : 20 358 ha
Rendement moyen : 43 hl/ha

Les surfaces du vignoble continuent de progresser. C'est une tendance qui se confirme depuis quelques années.

Cependant, les demandes d'autorisation de plantations nouvelles sont en baisse. La taille du vignoble atteint visiblement un pallier.

Le vignoble n'atteint toujours pas son niveau historique de 21 000 ha en production.

Et ceux malgré l'entrée en production des surfaces retenues pour la révision simplifiée qui ont pu être revendiquées depuis 2019, et conforter la croissance.

2020 aura été marqué par 3 évènements majeurs qui marqueront l'histoire de l'appellation :

- La mise en place d'une taxe de 25% sur les Etats Unis, alors que ce pays représente 50% des volumes exportés notamment en Côtes de Provence. Certaines entreprises ont essayé de s'adapter en réduisant leur marge mais cette taxe a ralenti la croissance sur les Etats Unis en 2020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

- La crise du COVID-19, a provoqué un blocage net de toutes les ventes sur les caveaux de vente, caviste, restaurant. Ces ventes représentent 30 % des volumes commercialisés, soit une baisse générale de la consommation, et une difficulté logistique sur l'export.
- Un gel d'une ampleur catastrophique, intervenu les nuits du mercredi 25 et jeudi 26 mars. Ce gel est l'un des plus violent jamais connu dans l'appellation.
- Et enfin deux épisodes de grêle très violents les 15 et 16 mai qui ont impacté le vignoble sur certaines communes de l'ouest du département.

Aujourd'hui, la situation s'améliore. Les chiffres à l'export et en Grande distribution sont à nouveau positifs. Il faut espérer avoir un peu plus de visibilité dans l'avenir.

Les Côtes de Provence est un des vignobles qui s'en sort le mieux à l'échelle française. Il faut en être conscient.

Concernant les dossiers menés par le syndicat,

La défense du nom « Côtes de Provence » reste un enjeu majeur. La situation de la viticulture française devient vraiment difficile. Plus nous entrerons en situation de crise, plus les détournements seront nombreux. Nous avons des dossiers de plus en plus compliqués où les envois de courrier et les menaces par le biais d'avocat ne suffisent plus, en particulier sur des appellations voisines et concurrentes.

Des cas d'étiquettes de plus en plus audacieuses commercialisées par des entreprises de grandes tailles sont constatées et sont remontées au service juridique du Syndicat des Vins.

Il est probable que certains dossiers se terminent en contentieux, d'où les provisions pour risque.

Les travaux de maillage juridique à l'export ont été stoppés depuis mars dernier. Toutes les relations internationales ont été mobilisées par la gestion de crises du Covid. Nous étions en négociation avec l'Inde et la Thaïlande. Nous reprenons tout juste les discussions en ce moment.

L'Asie pacifique et l'Australie sont les 2 régions ciblées pour les années à venir.

Plusieurs dossiers ont abouti au cours du dernier comité national de l'INAO. De nombreux dossiers ont pris du retard à cause du COVID.

La délimitation Sainte Victoire est définitivement validée.

Les Cépages Roussili et Caladoc sont intégrés dans le cahier des charges comme cépages secondaires. Ils peuvent désormais rentrer dans l'encépagement des Côtes de Provence à hauteur de 10 %.

Les cépages à fin d'adaptation sont maintenant en expérimentation sur le vignoble et peuvent être revendiqués en Côtes de Provence. Ce sont :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

- Le Calabrière
- Le Xinomavro
- L'Agiorgitiko
- Le Moschofilero
- Le Verdero

Plusieurs vigneronns ont déjà planté ces cépages. Si d'autres sont intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec l'ODG.

Ce sont pour la plupart des cépages étrangers choisis pour leur capacité à résister à la sécheresse et leur qualité organoleptique.

Réduire notre empreinte écologique, valoriser notre situation actuelle, avoir une action responsable et professionnelle de progrès vis-à-vis de l'environnement, doivent être nos objectifs.

Notre vignoble véhicule une image positive, nous ne faisons pas partie des régions sous le feu des projecteurs médiatiques.

Cependant il faut rester vigilant, poursuivre notre route et nos efforts. Nous avons lancé un projet de certification collective HVE.

202 exploitations ont fait le choix de la certification collective en 2020.

Plus de 400 exploitations passent par la certification collective en 2021.

Cela représente presque 25% des surfaces du vignoble.

Nous vous remercions de votre confiance.

C'est un vrai travail d'équipe qui a été mis en œuvre pour cette certification collective : l'ICV, Racine, Aix-Oenologie, la Chambre d'Agriculture et l'AVPI ont permis l'aboutissement de ce projet.

Enfin, le financement du projet d'irrigation de la plaine de Cuers-Pierrefeu avec le Canal de Provence est bouclé. C'est une véritable victoire validant le modèle mis en place en 2017 permettant le développement de réseau hydroagricole. Depuis la signature de la convention, c'est plus de 1000 ha qui sont programmés sur les secteurs de pourcieux/pourrières, ollières et pierrefeu.

Le président de la Région Renaud Muselier a également annoncé le déploiement d'une véritable stratégie pour l'accès à l'eau dans le département du Var.

Nous espérons tous que ces différents projets sont les premiers et d'autres suivront.

L'accès à l'eau est un dossier stratégique.

Cette présentation n'est pas exhaustive. Elle se veut factuelle.

Restons vigilants et poursuivons le travail collectif.

Je vous remercie de votre attention ».

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Eric PASTORINO demande l'approbation du compte-rendu d'activité.

Le compte-rendu d'activité est approuvé à l'unanimité.

Il cède la place à **Nicolas GARCIA, Directeur du Syndicat des Vins Côtes de Provence**, qui lui présente les comptes du Syndicat en l'absence de Pascal ETIENNE:

« Les comptes de l'exercice 2020 de votre syndicat reflètent la campagne 2019/2020.

Je vous rappelle que les comptes complets sont disponibles au Syndicat des Vins Côtes de Provence - Le bilan au 31 Décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux Comptes sont consultables depuis le 7 juin au siège du Syndicat aux heures d'ouverture.

Je vous présente une synthèse.

Je vous propose de commencer directement par le compte de résultat.

Je vous propose de vous présenter de façon très synthétique puisque l'activité de la section Notre Dame des Anges a été très limitée cette année.

Concernant les produits de la section, leur produit s'élève à 9400€. Les produits sont issus des cotisations de la section, provenant de 20 adhérents.

Au vu de la situation COVID, il n'y a pas eu d'action mener par la section.

La situation de trésorerie de la Section Notre Dame des Anges est de 55355,40

Concernant le Syndicat des Vins Côtes de Provence

Concernant les produits 2020,

Le total des produits s'élève à 1 312 946 € et se décompose de la façon suivante :

- 1 053 918 € de cotisation et de produits issus du plan collectif
- 137 728 € de cotisation INAO (que vous retrouverez en charge dans le tableau suivant)
- 121 300 € de produits divers, qui se compose de subventions pour les Vignades, de remboursement de frais, des redevances de la bouteille syndicale et des loyers AVPI.

Concernant les Charges 2020,

Le total des charges s'élève à 1 246 955€ et se décompose selon les postes suivants :

- 539 517 € d'autres achats et charges externes dont :
 - 137 793 € de cotisation INAO
 - 39 261 € de cotisation FRAOC
 - 47 347 € d'honoraires et frais d'avocat spécifique lié à la protection du nom « côtes de provence »
- 518 489 € de masse salariale,
- 85 159 € d'amortissement
- 39 000 € de provision pour risque supplémentaire pour la défense du nom
- 25 650 € de charges diverses
- 39 140 € d'Impôts et Taxes

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Le résultat d'exploitation est de 65 991 €.

Le résultat financier est de 5 883 €.

Le résultat exceptionnel est de – 59 648 €

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 8 176 €.

Le résultat de l'exercice s'élève donc à 4 050€

La consolidation de la section Notre Dame des Anges et Côtes de Provence donne un compte de résultat consolidé :

- Le total des produits est de 1 322 347€
- Le résultat d'exploitation est de 75 391€
- Le résultat net est 13 451€

Quelques commentaires :

L'activité du COVID a eu un impact sur certains postes sans vraiment avoir un impact significatif sur l'activité. Les projets se sont maintenus et ont pu se dérouler après une phase d'adaptation. En revanche, les événements que nous avons l'habitude de réaliser, comme les rencontres techniques, vignades etc... n'ont pas eu lieu. Le principal impact est l'annulation du congrès CNAOC, qui nous l'espérons pourra avoir lieu l'an prochain.

Je souligne que nous n'avons pas diminuer nos frais liés à la défense du nom. La défense du nom reste le dossier sur lequel les investissements sont les plus importants. La cotisation spécifique défense du nom s'élève à 73 454 €. Nous avons engagé comme dépense 47 347€ et 82 000 € de provision. La masse salariale dédié est estimé à 62 000€. L'équilibre du budget sur la mission de défense du nom est très largement déficitaire.

Nous avons également investi afin que le vignoble avance dans la reconnaissance des pratiques viticoles en Hautes Valeurs Environnementales.

Plus de 400 exploitations ont fait le choix de passer par la certification collective.

Nous poursuivons également les investissements sur la plateforme web, sur laquelle vous pouvez faire vos déclarations. Une bonne majorité d'entre vous avait déjà fait votre déclaration de revendication, affectation parcellaire, parcelle irrigable et irriguée sur cette plateforme. Nous poursuivons son développement de telle sorte à simplifier vos déclarations pour l'AOP.

Concernant le bilan,

Le total de l'actif immobilisé s'élève à 2 340 874 € et se décompose de la façon suivante :

- 734 602 € d'immobilisation corporelle pour la partie mobilière et les terrains du syndicat.
- 1 606 273 € d'immobilisation financière pour les parts du syndicat dans la maison des vins

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Les actifs circulants s'élèvent à 1 673 545 € et se décompose de la façon suivante :

- Créances pour 290 046 €
- Valeur mobilière de placement pour 152 €
- Disponibilité : 1 375 456 €
- Charges constatées d'avance pour 7 889 €

Le total de l'actif s'élève donc à 4 014 421€

Concernant le passif :

- les fonds associatifs s'élèvent à 2 162 684€,
- les autres réserves à 1 219 175€
- et un résultat d'exercice pour 13 450€

soit un total de 3 395 310 €

Les provisions s'élèvent 82 000 € et concerne certains risques liés à des dossiers de défenses.

Les dettes s'élèvent à 537 110€ et se décomposent de la façon suivante :

- Emprunts long terme en cours pour 99 313 € (pour l'aménagement des bureaux du syndicat, suite à l'échange de locaux avec le CIVP)
- Dettes fournisseurs pour 73 120 €
- Dettes fiscales et sociales pour 133 867 €
- Les autres dettes pour 206 809 €
- Les produits constatés d'avance pour 24 000€

Soit un total de 4 014 421€

Je vous remercie de votre attention et je laisse maintenant notre commissaire aux comptes nous exposer son rapport.

Madame Delphine BRUN expose son rapport financier et certifie l'exactitude des comptes.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver les comptes financiers.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Première résolution : (quitus)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité du syndicat et la lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels fait apparaitre un excédent de 13 451 €uros.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé

La résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : (affectation du résultat)

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 13 451 € en réserve.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

En application des statuts, l'Assemblée générale fixe le montant des différentes cotisations ainsi que les modalités de calcul et de recouvrement de ces dernières.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : (affectation Notre Dame des Anges)

Conformément à la présentation des comptes, l'assemblée générale fixe le montant dédié à la section notre dames des anges à 55 355.40€.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

Au titre de cet exercice, l'enveloppe forfaitaire globale des indemnités de temps passé a été utilisée à hauteur de 31 300€ et comptabilisé dans les comptes de l'exercice.

D'autre part, il est proposé à l'assemblée de maintenir une enveloppe à 45 000 € pour les indemnités de l'exercice 2021. Le montant de la vacation est de 100€/jour.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Election du tiers sortant.

Le Président souhaite entamer la procédure de renouvellement du tiers sortant de la Chambre Syndicale. Il rappelle que nos statuts prévoient **qu'un candidat au poste d'Administrateur ne peut être remplacé que par un candidat appartenant à la même famille de producteurs.**

C'est pourquoi nous avons 2 listes distinctes de candidats à élire ou réélire ; l'une au titre des caves particulières, l'autre au titre des caves coopératives.

Sont sortants, en ce qui concerne les **caves particulières** : **Alain BACCINO, Clément GRIMALDI et Olivier SUMEIRE.**

Pour les **caves coopératives** : **André CAMOUS** (cave de Puget-Ville), **Pascal ETIENNE** (cave de Grimaud) et **Jean-Marie PORTE** (cave de Correns).

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Le président précise qu'aucune candidature n'a été reçue au Syndicat des Vins Côtes de Provence ; nous ne sommes donc pas dans l'obligation de procéder à un vote à bulletins secrets. Les sortants sont donc renouvelés.

De ce fait, **Eric PASTORINO** démarre son discours « **Chères Vigneresses, Chers Vignerons.**

Il y a un an à cette même tribune, nous étions heureux de se retrouver en présentiel.

Nous avons conscience que cette pandémie ne serait éradiquée rapidement, la découverte de vaccin en fin d'année et la vaccination d'une grande partie de la population nous laisse envisager un retour à la vie.

Quel bilan devons-nous tirer de cette période ?

Le premier est que notre appellation Côtes de Provence a su résister à cette période d'incertitude.

L'adaptabilité de nos vigneronnes et de nos vignerons a permis à nos entreprises viticoles de continuer à fonctionner.

Nous n'oublierons pas ceux qui ont été plus touchés par cette crise du fait de la fermeture des restaurants.

Beaucoup d'analystes s'accordent à dire que nous allons connaître un rebond économique très fort dans les mois à venir.

Cela permettra à tous de reprendre des activités de façon plus normales.

Nous devons être attentifs aux changements des modes et comportements de consommation qu'à occasionné cette période.

Nous devons rester en phase avec nos consommateurs mais aussi nous adapter aux jeunes générations.

La notoriété des vins Côtes de Provence sort renforcée de cette crise.

Les sorties de confinement en début de période estivale ont favorisé la consommation de nos vins.

L'exportation a très bien résistée.

L'établissement d'une fourchette de prix plus large a permis de reprendre une partie des parts de marchés perdue en grande distribution ces dernières années et a permis une commercialisation de nos vins pendant les périodes de confinement.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

La forte fréquentation touristique de l'été a dynamisé les ventes aux caveaux.

Cette crise doit nous faire prendre conscience du chemin parcouru.

Ce succès n'est pas le fruit du hasard.

Il est le résultat de notre volonté d'être l'appellation emblématique des rosés.

Ce statut nous le devons à la qualité de nos vins, au dynamisme de nos vigneronnes, vigneron et négociants qui ont développés des marchés à l'export et sur le marché international.

La création de marques portée au sein de l'appellation contribue au développement des côtes de provence et sa notoriété.

La composition de notre appellation évolue rapidement.

Le succès de nos rosés et la beauté de nos paysages attirent beaucoup d'investisseurs avec des projets de développement sérieux et valorisant.

Il est important que chacun trouve sa place, nous devons maintenir un tissu économique varié. Mais en aucun cas détricoter ce que nous avons créé tout au long de ces années passées.

La montée en gamme de notre appellation constitue l'axe majeur de mon action au sein de notre syndicat.

Nous sommes sur le bon chemin.

L'enjeu de cette premiumisation est de consolider l'image d'être le rosé des rosés.

Pour cela la qualité de nos vins doit être irréprochable. J'ai souhaité que nous remettions à plat notre système de dégustation.

Le sujet n'est pas facile à aborder. Nous allons tester à la rentrée un nouveau système permettant une plus grande objectivité.

Nicolas et Mireille vous présenteront tout à l'heure cette réforme de la dégustation.

Je souhaite remercier les personnes qui font l'effort de participer à ces dégustations.

J'en profite pour vous sensibiliser au fait que nous manquons de dégustateurs0 La réformer de l'agrément a souhaité professionnaliser l'action de déguster avec es formations obligatoires.

Je vous engage à prendre le temps de participer à ces dégustations qui doivent garantir le niveau qualitatif de nos vins.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Notre vignoble des Côtes de Provence a subi une nouvelle fois un gel très important entre le 6 et le 8 avril dernier. Toute l'appellation a été impactée à des degrés d'intensité différents selon les secteurs.

Par endroit, les températures matinales sont descendues jusqu'à -9°.

Difficile cette année d'évaluer les dégâts.

Certains secteurs ont subi également de la coulure. Les premières estimations sont très élevées. Cependant, la végétation semble repartir de façon différente en fonction des secteurs et des cépages.

Cette variabilité très forte rend très complexe une évaluation des pertes.

Gel, sécheresse, pluies torrentielles sont au cœur de l'évolution climatique de cette décennie. Nous devons y réfléchir collectivement.

Les enjeux climatiques sont lourds de conséquence sur un plan économique. Nous devons nous organiser et réfléchir à l'évolution technique de nos pratiques culturales pour estomper au mieux ces aléas.

Le respect de notre environnement et notre adaptation aux changements climatiques sont des axes majeurs de notre montée en gamme.

La bio est bien développée.

La mise en place du HVE collectif au sein de l'ODG nous permet d'avoir des informations objectives sur nos pratiques mais nous devons aller plus loin.

Au-delà de ces normes que sont la bio et HVE, la grande majorité de nos vigneronns pratique des systèmes de culture qui leur sont propres et qui s'adaptent à leur terroir et à leurs sensibilités environnementales.

IL EST IMPORTANT QUE NOUS PUISSIONS LES IDENTIFIER ET LES RECENSER.

Nos pratiques culturales doivent évoluer dans un respect environnemental mais aussi dans le cadre du changement climatique.

Il est important de recenser et d'expérimenter des modes de conduite de notre vignoble adapté à ce changement.

La filière viticole varoise devrait réfléchir à une structure commune à tous pour accompagner nos vigneronns dans l'évolution de nos pratiques.

ODG, INTERPRO ET CHAMBRE D'AGRICULTURE pourraient mettre en commun leurs compétences pour apporter des itinéraires techniques pragmatiques aux vigneronns.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Un peu comme l'a été le Centre du Rosé il y a quelques années....

Voilà 6 années que j'ai l'honneur de représenter les Côtes de Provence.

Je souhaitai vous présenter un rapport d'étape de l'action que les membres du conseil d'administration et moi-même avons menés.

Nicolas vous présentera le détail de ces actions et celles qui font partie d'un nouveau rapport d'orientation.

Certaines actions sont devenues emblématiques : J'en citerai 2 dans ce rapport :

****** LA PROTECTION DU NOM ET L'IRRIGATION.**

La protection du nom est devenue une action essentielle et je dois l'avouer une de celle dont je suis le plus fier.

Elle correspond à ce que doit être la mission de l'ODG : maintenir et protéger le patrimoine commun à chacun d'entre nous à savoir notre Appellation.

Quand nous avons fait ce choix stratégique j'étais loin d'imaginer l'importance que prendrait cette orientation.

Nous l'avons fait au bon moment car la marque « PROVENCE » est enviée et copiée.

Je remercie les Coteaux d'Aix en Provence et les coteaux varois en provence de s'être joint à nous pour mutualiser et renforcer cette défense du nom.

Je ne peux évoquer ce dossier sans adresser mes remerciements à Anaïs HUYSMANS responsable du service Juridique mais aussi à Paul BERNARD Président de la commission juridique.

L'IRRIGATION EST UN SUJET MAJEUR POUR NOTRE REGION.

Elle ne règlera pas tout et doit s'intégrer dans la réflexion du changement climatique. Les Côtes de Provence produites dans le département des Bouches du Rhône ne sont déjà très bien équipées. Il n'en est pas de même dans le Var.

C'est un dossier très complexe :

** Techniquement ce sont des infrastructures lourdes ; il y a la nécessité pour mailler notre département de créer des nouveaux projets techniques par exemple la création d'un tuyau d'alimentation pour alimenter la dépression permienne dont le coût est estimé à plus de 100 millions d'euros.

** C'est un dossier éminemment politique, tous les acteurs doivent participer à ce jour, seul le conseil régional a validé une enveloppe de 250 millions d'euros spécifiquement pour le Var.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

Pour avancer efficacement, il faudra que le conseil départemental affirme sa volonté d'intervenir sur ce dossier. Le véritable enjeu est l'autonomie en eau du Var pour la population, la viticulture et l'agriculture.

** L'engagement de notre filière viticole varoise est un atout, elle permettra aux autres filières d'obtenir de l'eau.

Je remercie la Présidente Fabienne JOLY de s'être saisie de ce dossier stratégique pour l'avenir pour l'avenir. Dès qu'elle en a l'occasion elle aborde le sujet avec nos politiques.

** En début d'année nous avons bouclés le dossier d'extension des réseaux sur cuers pierrefeu. C'est un encouragement pour les autres dossiers à venir.

D'ici la fin de l'année, la société du Canal de Provence doit nous présenter un projet chiffré de l'extension de l'eau dans le Var

Cela nous permettra d'organiser un symposium de l'eau réunissant les différents acteurs viticoles et nos élus de façon à les sensibiliser sur l'enjeu majeur de l'eau pour notre département.

Notre appellation est organisée avec en son sein des DGC. Elles sont au nombre de 5, elles mettent en avant des terroirs spécifiques.

Je me suis attaché à faire évoluer le cahier des charges de certaines d'entre elles pour rectifier certaines incohérences.

Souvent interrogé par des journalistes mais aussi par souci de valorisation auprès de nos clients, je me suis rendu compte qu'il manquait une mention valorisante pour qualifier une DGC.

Lors d'un débat au sein du comité National sur la nécessité d'établir un bilan des DGC viticoles françaises, j'ai obtenu que le groupe de travail hiérarchisation travaille à l'idée d'adosser une mention valorisante à une DGC.

Suivi par d'autres régions viticoles le groupe de travail défend la notion de cru pour les DGC qui ont su créer une notoriété et une valorisation.

Le texte n'est pas encore voté par le comité National mais la présentation d'un rapport d'étape en juin est encourageante.

J'espère qu'à la prochaine Assemblée Générale je pourrai vous annoncer l'ouverture du dossier de l'obtention de la mention « cru » pour la DGC Sainte Victoire et d'autres dans la foulée.

Dans les différentes actions de l'ODG, il y en a une qui ne figure pas dans les axes stratégiques ; c'est la notion que notre structure doit être au service de ses adhérents.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/ 2021

Château Sainte Roseline – Les Arcs sur Argens

C'était l'un de mes vœux les plus chers certes nous ne pouvons pas toujours solutionner tous les dossiers mais nous nous efforçons de le faire tout en respectant le cadre réglementaire.

Merci à Florence LANGLET pour son dévouement au sein du service de restructuration. Elle a à cœur de faciliter vos démarches.

Merci à Juliet et son équipe Aurélie, Mélanie, Benoit qui assument la difficile tâche du contrôle technique et du service technique.

Merci à Isabelle qui a en charge la comptabilité et la gestion de l'ODG

Merci à Mireille pour son savoir du terroir et sa rigueur.

Merci à Viviane pour la qualité de son accueil et pour toutes les fonctions qu'elle assume avec énergie et compétences.

Merci à l'équipe du caveau qui met en valeur le fruit de votre travail.

Je n'oublierai pas Nicolas GARCIA qui manage avec brio cette équipe et qui traduit les orientations stratégiques du conseil d'administration de l'ODG en actions concrètes.

Nos structures viticoles fonctionnent avec les cotisations de nos producteurs. La notion de services est fondamentale.

Merci à Tous »

Applaudissements dans la salle

Mr PASTORINO demande à Nicolas GARCIA de bien vouloir présenter les objectifs menés à l'aide du powerpoint préalablement préparé.

Au tour de Brice EYMARD de présenter la partie économique de l'appellation des Côtes de Provence. Le Président le remercie.

Pour clore cette Assemblée Générale, il laisse la parole aux personnes présentes sur la tribune : Fabienne JOLY, Jean-Jacques BREBAN qui se dit très fier d'avoir remis le trophée d'or de l'œnotourisme à notre maison des vins.

Eric PASTORINO les remercie de leur intervention et invite l'assemblée à se réunir autour d'un apéritif servi sur place à l'extérieur de la salle.

La séance est levée à 17 heures 15.

Eric PASTORINO
Président

Nicolas GARCIA
Directeur